



**TARIFS HEBERGEMENT  
ANNEE 2019**

**Demi-pension forfait 5 jours : 509,00 € à l'année, soit :**

Trimestre Janvier - Mars 2019 : 169,67 €

Trimestre Avril - Juin 2019 : 127,25 €

Trimestre Septembre - Décembre 2019 : 212,08 €

**Forfait internat 4 nuits : 1 329,00 € à l'année, soit :**

Trimestre Janvier - Mars 2019 : 443,00 €

Trimestre Avril - Juin 2019 : 332,25 €

Trimestre Septembre - Décembre 2019 : 553,75 €

**Forfait interne externé (accès au self uniquement) : 1 027,00 € à l'année, soit :**

Trimestre Janvier - Mars 2019 : 342,33 €

Trimestre Avril - Juin 2019 : 256,75 €

Trimestre Septembre - Décembre 2019 : 427,92 €

**Forfait interne 5 nuits : 1 440,00€ à l'année soit :**

Trimestre Janvier - Mars 2019 : 480,00 €

Trimestre Avril - Juin 2019 : 360,00 €

Trimestre Septembre - Décembre 2019 : 600,00 €

**Prix d'un repas pour un élève demi-pensionnaire au ticket : 4,20 €**

**Prix d'un repas pour un élève externe : 4,90 €**

**Prix d'un repas pour un hôte de passage : 7,63 €**

**REMARQUES :**

*Les tarifs forfaitaires adoptés par le Conseil Régional sont annualisés et établis sur 36 semaines de fonctionnement. Une facture est établie par trimestre. Compte tenu du découpage des trimestres et des congés, le nombre forfaitaire de jours par période ne correspond pas obligatoirement au nombre de jours d'ouverture du service durant la période.*

**Changement de forfait :** *Tout trimestre commencé est dû. A titre exceptionnel et avec l'accord du chef d'établissement, il est possible de modifier une fois par trimestre son forfait. Un écrit des responsables légaux est nécessaire et transmis au minimum deux semaines avant la fin du trimestre en cours.*